

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200403-0000021291-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 08/04/2020

Réception par le Préfet : 08/04/2020

Publication : 09/04/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-4-9-1

Séance du vendredi 3 avril 2020

PREMIERE PROMOTION DE 2020 DE LA MÉDAILLE DE LA VIE ASSOCIATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND,
Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH,
HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-
VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP,
M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 97/I-815 du 9 décembre 1996 portant création de la « Médaille de la Vie Associative du Conseil Général du Haut-Rhin »,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décerne la Médaille de la Vie Associative du Conseil départemental du Haut-Rhin aux candidats de la première promotion de l'an 2020, dont la liste est jointe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité